



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017

Charente-Maritime

L'an deux mille dix-sept, le 30 novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Bourgneuf, dûment convoqué, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Paul-Roland VINCENT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 23 novembre 2017

Présents :

MM. et MMES VINCENT, PORTIER, CROOK, PERROCHEAU, OLIVIER, BOURDAGEAU, DEBRIS, BLAIN, LAIGO, LEGER et RAUD.

Mme DEBRIS rejoint la séance à 20h50 (2^{ème} point)

Absents excusés :

Mmes EGRETEAU, RENOUX, M.BERNIER (procuration à Mme DEBRIS) M. MARTIN (procuration à M-F OLIVIER)

Secrétaire de séance :

M. LAIGO

Les Procès-verbaux des réunions du 21 septembre et du 2 octobre n'appelant aucune observation sont adoptés à l'unanimité.

01/30112017DEL BUDGET PRINCIPAL - DECISIONS MODICATIVES 3 et 4

Aurélié CROOK, Adjointe aux Finances informe l'assemblée que les crédits budgétaires du compte 739223 Fonds de péréquation et de l'opération « Réfection de la rue Betphagé » sont insuffisants. Il est proposé les DM suivantes :

DM 3 Fonctionnement

- art 739223 + 900€
- art 6419 - 900€

DM 4 Investissement

- opération 182 art 2031 - 5900€
- opération 91 art 2313 + 5900€

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

02/30112017DEL INVESTISSEMENTS 2018 OUVERTURE DE CREDITS

Le Maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, il peut sur autorisation du conseil municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Le Maire présente les investissements qui pourraient être réalisés avant le vote du budget 2018.
Après analyse des devis le Conseil municipal décide d'ouvrir les crédits suivants :

Opération 141 EGLISE		
art 2313	6 450 €	réfection des murs sans pose de gouttières
Opération 191 CIMETIERE		
art 2313	20 000 €	travaux d'aménagement
Opération 147 SALLE DES ASSOCIATIONS		
art 2188	650 €	acquisition d'une plancha
art 2313	1 620 €	aménagement / container
Opération 86 VOIRIE		
art 2315	1 300 €	destruction de souches d'arbres
Opération 120 TERRAIN DE SPORT		
art 2313	1 350 €	réseaux d'eau et apport de sable

Etude sol pour la place de l'église : les devis proposés sont à renégocier en fonction des besoins réels de la commune.

Le Conseil municipal accepte à la majorité des membres présents (3 abstentions) d'ouvrir les crédits tels que proposés et donne pouvoir au Maire pour solliciter les demandes de subventions d'investissement.

[03/30112017DEL CONVENTION DE TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES](#)

Pour procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, le Maire explique qu'il convient de signer une convention fixant les modalités de ces échanges électroniques.

Après présentation de la convention-type globale Actes, il demande l'autorisation de signer la dite convention avec le Préfet de Charente-Maritime.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

[04/30112017DEL DESIGNATION DES AGENTS RECENSEURS - REMUNERATION](#)

Le recensement des habitants de Bourgneuf débutera le 18 janvier pour se terminer le 17 février 2018. Deux agents recenseurs doivent être nommés par arrêté. Monsieur le Maire présente les candidatures de Mme Monique KACZMAR et de Mme Marina BOISSEAU qui ont déjà effectué des recensements.

Il propose d'établir, pour chacune, un contrat de travail en créant deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps complet du 18/01/2018 au 17/02/2018 selon l'indice majoré 325. Cette indemnisation couvre l'ensemble des frais et le temps passé pour la formation reçue et la réalisation du recensement auprès de la population.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

[05/30112017DEL AVENANT à la CONVENTION EPF n° CCA 17-15-014](#)

Monsieur le Maire présente l'avenant 1-2017 à la convention opérationnelle n° CCA 17-15-014 relative à l'action foncière pour la restructuration de foncier en centre bourg, signée avec l'EPF et la CDA. Cet avenant vise à étendre le périmètre en ajoutant les parcelles 68 et 72 afin de constituer un

ensemble cohérent en vue de l'installation d'un groupe médical et para médical et la création de logements.

Le Maire présente l'objectif de ce projet, ses limites et fait part de ses entretiens avec Messieurs Alexandre JARRIJON et Grégoire GILGER de l'EPF.

L'habitation mise en vente de Mme GEHIN a été visitée par la commission urbanisme qui s'interroge sur les travaux à réaliser d'aménagement ou de mise aux normes en vue d'établir un cabinet médical. Madame Frédérique LAUNAY, infirmière à domicile, remplaçante actuellement de Monsieur Dorian PETITPRE et très intéressée par ce projet, souhaiterait s'installer dans les meilleurs délais. A compter du 1^{er} janvier elle demande à utiliser, de façon transitoire, le local attenant aux ateliers municipaux et à y apposer sa plaque.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir débattu, le Conseil municipal, avec une abstention et trois voix contre, autorise le Maire à signer l'avenant 1-2017 tel que présenté.

06/30112017DEL REVISION DU LOYER du LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire rappelle que le bail de la location du logement communal, 25B rue de la Commanderie consenti à M. Gérard CHERI, prévoit la révision du loyer à la date anniversaire du bail le 2 novembre de chaque année, en fonction du dernier indice de référence des loyers connu à cette date. Le loyer actuellement de 450,26€ sera révisé en application de l'indice IRL 3^e Trimestre.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

07/30112017DEL RAPPORT DE LA CLECT – Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées

Le Maire rappelle que par délibération en date du 22 septembre 2016, la Communauté d'Agglomération a révisé ses statuts afin d'intégrer de nouvelles compétences :

- Promotion du tourisme, dont création d'offices du tourisme
- Politique du commerce et soutien aux activités d'intérêt communautaire
- Suppression de l'intérêt communautaire sur les zones d'activités économiques
- Gestion des espaces congrès de la Ville de La Rochelle : Espace ENCAN et Forum des Pertuis
- Projets Urbains
- Abris voyageurs

Afin d'évaluer les charges et recettes transférées entre les communes et la Communauté d'Agglomération, la Commission d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie trois fois. À l'issue de ses travaux, la commission a élaboré un rapport sur l'évaluation financière des transferts de compétences.

Le rapport de la CLECT permettra ainsi de calculer et fixer les attributions de compensation définitives entre les communes et la Communauté d'Agglomération.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT.

Accord du Conseil municipal à la majorité des membres présents. (Deux voix contre et trois abstentions)

AFFAIRES DIVERSES

Le Maire donne suite de quelques dossiers en cours avant de donner la parole aux conseillers.

Le Maire fait part de la décision le juge du Tribunal d'instance rendue le 23 novembre dernier. La requête de Mme GUERINET est acceptée, en conséquence l'arrêté du 27 octobre 2015 et la décision

rejetant le recours gracieux présenté à l'encontre de cet arrêté sont annulés, et la commune est tenue de verser la somme de 1200€ au titre de l'art L.761-1 du code de Justice administrative.

La commune ne fera pas appel de la décision.

La plainte déposée par M. et Mme RENOUX-RIESENMEY et M. et Mme MALBOCQ auprès du Tribunal d'Instance de Poitiers pour la démolition du Multisports a été rejetée.

La commune a signé une convention Orange de type « A » relative à l'enfouissement des réseaux à la Gabardelière et ne sera donc pas propriétaire des fourreaux. Le Maire explique les différences entre les conventions Orange de type A ou B, les coûts et les conséquences de celui qui en acquiert la propriété. La commune bénéficierait d'une aide moindre du département si elle signait une convention de type « B » pour être propriétaire des fourreaux.

Place de l'Eglise : la commission urbanisme doit se réunir pour étudier le futur éclairage public de la place

En vue de l'aménagement et l'extension du cimetière, le Maire propose de créer une commission de travail : y participeront, Pierrick BLAIN, Nicole DEBRIS, Lionel BERNIER, Bernard RAUD et Paul-Roland VINCENT

La Trésorerie de la JARRIE fermant le 31 décembre, la commune dépendra ensuite de la trésorerie de PERIGNY.

Mme CROOK présente sa démission de son poste d'adjointe aux finances, ne pouvant plus assurer cette responsabilité pour des raisons professionnelles.

Marie-France OLIVIER rappelle que le Conseil d'école a décidé à l'unanimité, lors de sa dernière réunion, de supprimer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à partir de septembre 2018.

Stéphane PORTIER rappelle les dates des prochaines manifestations communales :

- samedi 9 décembre Téléthon avec un dîner et spectacle de magie
- samedi 16 décembre Lecture d'histoires sur le thème des lutins par le groupe culture
- vendredi 22 décembre Spectacle de Noël gratuit « chansons de légendes » 19 h à l'église

Les bulletins municipaux sont prêts et peuvent être distribués. Chaque élu est invité à noter les logements desservis.

Un bus d'information YELO sera présent sur la place de l'église le mercredi 20 décembre après midi pour apporter des informations sur les transports.

Pierrick BLAIN informe les élus que le panneau d'affichage avec le nouveau plan de la commune est plus imposant que l'ancien. Son installation nécessite des travaux de terrassement. Il sera implanté dès que possible sur la place de l'église.

Des travaux ont été effectués à l'entrée de l'habitation de Mme GIRAUD rue Betphagé et la cour de Mme Marie-Louise BLAIN a été refaite. M. BLAIN précise que ces travaux n'ont pas été engagés ni réglés par la commune, mais financés par les propriétaires respectifs

La programmation du nouveau chauffage de l'école devrait être opérationnelle sous peu avec l'installation d'une live box à l'école maternelle.

Le contrat avec les Brigades vertes est renouvelé à l'identique pour 2018. Il n'est pas possible d'assurer plus de passages.

Suite aux travaux réalisés, Jérôme PERROCHEAU a été sollicité par un riverain de la rue Betphagé qui demande la création d'un bateau au niveau de son trottoir. La commune ne peut réaliser ce type de travaux et encourage le demandeur à les faire lui-même comme d'autres propriétaires l'ont déjà fait.

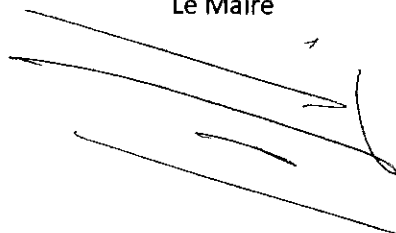
La commune a choisi d'instruire les déclarations de travaux. Or ces documents d'urbanisme sont de plus en plus nombreux en raison de la population croissante de Bourgneuf. M. PERROCHEAU fait remarquer que Mme Laëticia CONTRE qui en a le suivi, manque de temps. Il ajoute qu'il souhaiterait qu'une étude soit faite pour répertorier la voirie du domaine publique et celle du domaine privé.

Séance est levée à 23h45

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Wiv', written over a horizontal line.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines.